

Le Maroc dispose d'un important patrimoine en plantes médicinales et aromatiques estimé à 4200 espèces dont 400 à vertus aromatiques et médicinales. Ce patrimoine assure des productions d'environ 140 000 Tonnes/an et contribue à la création de plusieurs mois.

Ces plantes ont fasciné les chercheurs marocains et étrangers qui se sont penchés depuis des décennies sur l'étude de plusieurs aspects liés à leur biologie, taxonomie, phytochimie, ethnobotanique, pharmacologie,...

L'intérêt des grands centres de recherche et des industriels pour le secteur des plantes ne cesse de croître vu ses réelles opportunités pour le développement socioéconomique du pays.

Le développement de ce secteur nécessite des efforts considérables de coordination tout au long de la chaîne de valeur de ces plantes.

La promotion de la recherche développement et l'innovation constituent des vecteurs principaux de croissance et de compétitivité pour une meilleure valorisation de ce patrimoine naturel national.

Dans ce cadre, l'Agence Nationale des Plantes Médicinales et Aromatiques (ANPMA) a décidé de mener une concertation avec les universités publiques nationales pour entamer des travaux de recherche dans des domaines à très hautes valeurs ajoutées pour la valorisation des Plantes Médicinales et Aromatiques (PMA).

Dans un 1^{er} temps, trois universités ont été retenues pour participer à l'appel à projets de recherche dans le domaine de la valorisation des PMA. Il s'agit de l'Université Sidi Mohammed Ben Abdellah, l'Université Moulay Ismail et l'Université Mohammed V. Ces trois universités ont manifesté leur intérêt de travailler avec l'ANPMA et ont signé des conventions cadres de partenariat de recherche et de développement autour des PMA. Lesdites universités vont contribuer au financement du présent appel à projets lancé par l'Agence.

L'ANPMA lance ce premier appel à projets en collaboration avec le Centre National pour la Recherche Scientifique et Technique (CNRST), en sa qualité

d'opérateur national de la recherche et vu son expérience en matière de management de programmes de recherche.



Objectifs

À travers ce premier appel à projets de recherche, l'ANPMA vise à :

1. Soutenir des recherches de qualité pour mieux valoriser les PMA de notre pays ;
2. Soutenir la recherche conjointe entre l'Agence et les universités publiques ;
3. Élaborer des travaux de recherche scientifique, de développement, d'études et d'expérimentation sur les PMA et leurs dérivés ;
4. Approfondir les connaissances en matière de mise en valeur de ces plantes et leurs produits dérivés ;
5. Opérationnaliser les plateformes scientifique et technique de l'Agence ;
6. Encadrer et former le personnel scientifique de l'Agence.



Éligibilité et modalités de participation

Pourront être financés, les projets de recherche portés par une ou plusieurs structures de recherche accréditées et relevant de :

- L'Université Mohammed V ;
- L'Université Sidi Mohammed Ben Abdellah ;
- L'Université Moulay Ismail.

3.1. Équipe projet

Chaque projet est porté par un coordonnateur qui est le responsable du projet. Ce dernier est chargé du suivi et de la gestion des différentes tâches du projet.

3.2. Soumission des projets

Le coordonnateur soumettra un **projet** au nom de l'équipe projet. La date limite de soumission d'un projet complet est le **31 octobre 2018**.

Ce projet devra parvenir au CNRST sous 2 formats :

1. **Format papier** en 3 exemplaires portant les signatures requises ;
2. **Format numérique** à envoyer par email à l'adresse suivante : appelanpma2018@cnrst.ma ou enregistré sur un support électronique et joint au format papier.

4

Thématiques de recherche

Pour ce premier appel à projets, les thématiques suivantes sont retenues :

1. Caractérisation agroécologique et biotechnologique de quelques plantes colorantes et valorisation de leurs essences végétales et leur potentiel phytochimique en agroalimentaire et en pharmacologie : cas du safran et du carthame ;
2. Valorisation thérapeutique et cosmétique des plantes médicinales et aromatiques : cas de la fraction polyphénolique des déchets du safran (*Crocus sativus*) et de la partie non cannabinoïdique du *Cannabis Sativa* ;
3. Valorisation de certaines PMA en santé publique (câpre, myrthe, thym, pyrèthre, bigaradier, romarin, ...) ;
4. Valorisation des plantes antidiabétiques pour l'économie nationale et le développement durable ;
5. Valorisation des PMA marocaines dans les pathologies cancéreuses, infectieuses et immunitaires : de l'identification des principes actifs à l'application clinique sur les nouvelles cibles thérapeutiques ;
6. Valorisation médicinale des alcaloïdes de l'If marocain (*Taxus Baccata*) ;

7. Dynamisation de la phytochimie et de la pharmacologie pour la phytothérapie ;
8. Évaluation des molécules ou des extraits issus des PMA dans les domaines de l'Agroalimentaire et du pharmaceutique ;
9. Valorisation des Plantes Médicinales et Aromatiques dans le cursus académique des étudiants.



Liste des laboratoires

Pour les projets retenus, l'Agence mettra à la disposition des chercheurs ses unités de recherche à savoir :

- Botanique ;
- Agrotechnie ;
- Phyto-biotechnologie ;
- Phytochimie et chimie analytique ;
- Pharmacologie – toxicologie ;
- Biochimie ;
- Microbiologie ;
- Etc.



Évaluations des projets

Les projets soumis seront évalués par les experts du CNRST. Les critères d'évaluation sont les suivants :

- Originalité du sujet de recherche ;
- Qualité scientifique de la recherche proposée ;
- Compétences scientifiques du coordonnateur du projet ;
- Faisabilité du projet ;
- Impacts scientifique, économique et/ou social attendus.



Financement

7.1. Critères de financement

- Le **budget maximum accordé** à chaque projet de recherche est de : **1 000 000,00 Dirhams** ;
- Le **personnel permanent ne peut pas** percevoir des **indemnités de recherche** ;
- Les **frais de recrutement du personnel non permanent** impliqué dans la réalisation d'un projet : doctorants, post-doc, (Bac+5), techniciens,... ne peuvent pas dépasser **40%** du budget total alloué au projet ;
- Les **frais de déplacements et de missions** ne peuvent dépasser **40% du budget total** alloué au projet ;
- Les **frais de la sous-traitance** ne peuvent pas dépasser **20%** du budget total alloué au projet ;
- Le déblocage du budget de la deuxième tranche ne se fera qu'après une évaluation positive du rapport à mi-parcours.

7.2. Dépenses budgétaires éligibles

Peuvent être financées dans le cadre de ce programme les rubriques suivantes:

- Frais de recrutement du personnel non permanent impliqué dans la réalisation du projet : Doctorants, Post-doc, (Bac+5), Techniciens, Experts seniors et Agents occasionnels ;
- Frais de la mobilité dans le cadre du projet ;
- Frais d'acquisition de matériel scientifique et informatique, licences et logiciels, nécessaires pour la réalisation du projet ;
- Frais d'études et/ou d'expertises dans le cadre de la réalisation du projet ;
- Fournitures de bureau et informatiques ;
- Autres :
 - Frais de participation aux manifestations scientifiques ;
 - Frais d'organisation de manifestations scientifiques ;
 - Frais de documentation, d'impression et de publication ;
 - Frais de carburant pour les sorties sur le terrain ;
 - Frais de maintenance informatique.

Ces dépenses doivent être faites dans le cadre de la décision conjointe du Ministère de l'Économie et des Finances et du Ministère de l'Éducation

Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique relative à la gestion des ressources propres.

7.3. Modalités de financement

Les projets retenus seront financés sur la base d'un contrat entre l'Agence Nationale des Plantes Médicinales et Aromatiques (ANPMA), le CNRST, et l'Université du coordonnateur du projet.

Un accord de consortium sera signé entre les entités participantes dans le projet. Cet accord déterminera les obligations des organismes participants dans le projet ainsi que les budgets accordés à chacun.



Durée des projets

La durée de réalisation d'un projet varie de **12 à 36 mois à partir de la date du 1^{er} versement** à l'université, dont relève le coordonnateur du projet retenu pour financement.



Pour plus d'information

ANPMA

*B.P. 159 Taounate Principale,
Taounate*

<http://www.anpma.ma>

Tél. & Fax : (+212) 05 35 68 95 20

CNRST

*Angle avenues des FAR et Allal El Fassi, Hay Riad,
B.P. 8027 N.U., Rabat 10102*

<https://www.cnrst.ma>

appelanpma2018@cnrst.ma

Tél. : (+212) 05 37 56 98 00

Fax : (+212) 05 37 56 98 34